

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 21

Pouvoir : 8

Date de la convocation :
27 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Bénédicte PINSONNEAUX et Jacqueline PENAUD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Eric RICHARD à Florence PLISSONNIER, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY à Bénédicte PINSONNEAUX, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Nelly MONNOT, Didier BERNARD à Jacqueline PENAUD, Marie-Christine BOIREAU à Elise MARTIN, Laurent LAGRIFFOUL à Tristan BATHIARD.

Objet : Concession réseau d'électrification – Approbation du CRAC 2023 - SYDESL

Exposé :

Le Syndicat d'Electrification de Saône-et-Loire a transmis son rapport annuel pour l'année 2023. Cette transmission répond aux obligations légales de l'article 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport d'activités annexé à la présente délibération détaille les missions du syndicat, à savoir :

- Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, mission originelle,
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur les réseaux d'éclairage public, de gaz et de télécommunications,
- Conseil en énergie partagée pour accompagner les communes pour la gestion raisonnée de leurs dépenses énergétiques,
- Accompagnement dans l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux,
- Organisation de groupement d'achat de gaz et d'électricité,
- Conseil aux communes dans le développement des projets relatifs aux énergies renouvelables,
- Versement d'aides dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Il présente également les comptes administratifs, les faits marquants missions par missions, la gestion des ressources humaines et dresse les perspectives pour les années à venir.

Visa :

Vu l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activités du SYDESL pour l'année 2023.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Electrification de Saône et Loire.

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

